

Conseil métropolitain du 15 octobre 2021

La Métropole Européenne de Lille s'engage dans une Stratégie de renforcement des trames écologiques de son territoire

En 2013, la Métropole Européenne de Lille a débuté une expérimentation d'une durée de 3 ans afin d'évaluer la mise en œuvre d'une Stratégie Métropolitaine de Boisement, visant à accroître de manière significative la surface boisée sur son territoire. Face au succès de cette politique, largement plébiscitée par les communes, cette stratégie a été adoptée en 2017 afin de poursuivre l'effort de boisement. Aujourd'hui la MEL souhaite poursuivre cette démarche, en l'instaurant dans un cadre plus large de renforcement des trames écologiques métropolitaines et communales.

L'enjeu est ainsi d'établir une nouvelle stratégie qui permettra de répondre efficacement à un double objectif d'amélioration écologique, en favorisant la restauration des écosystèmes et en améliorant la fonctionnalité écologique des corridors d'une part, et d'amélioration du cadre de vie d'autre part.

Préserver et augmenter la surface boisée sur le territoire

La Stratégie Métropolitaine de Boisement, ainsi redessinée a pour objectif de développer et renforcer les trames écologiques du territoire métropolitain en s'appuyant sur les axes déjà existants :

- préserver les boisements existants
- accroître la surface boisée
- améliorer la qualité des boisements existants et futurs

Dans le cadre de la stratégie établie, les plantations pourront être de typologies différentes : arbres isolés, alignements d'arbres, de haies, de bandes boisées, de vergers ou encore de plantations plus denses telles que des bosquets. Les projets de boisement pourront comporter des plantations d'une seule typologie, ou de plusieurs.

Les plantations seront réalisées en pleine terre sur des espaces publics du territoire métropolitain, présentant un potentiel pour s'insérer dans les trames vertes métropolitaines et communales ou pour en développer la fonctionnalité écologique. L'objectif est ainsi de pouvoir intervenir notamment en milieu urbain de façon à décliner localement les trames écologiques communales.

Développer les Espaces de biodiversité

Afin de renforcer la stratégie existante et lui donner une dimension plus large de renforcement des trames écologiques du territoire, la MEL souhaite y intégrer la création et l'aménagement d'Espaces de biodiversité.

Ces opérations consisteront à aménager des espaces publics, en particulier communaux, avec différents modules, adaptables au cas par cas en fonction de leur pertinence pour les sites envisagés : semis de prairie fleurie, création de mare, installation d'aménagements pour la faune (nichoirs, hôtel à insectes) mais également de plantations (haies, vergers ou encore arbres isolés).

Les Espaces de biodiversité ainsi créés contribueront au développement des trames vertes, locales, grâce aux mosaïques de milieux (boisement, prairies, etc) qui les composeront, mais également au développement des trames bleues par la création de mares.

Outre la restauration de milieux naturels sur le territoire de la MEL, les Espaces de biodiversité ont pour vocation de constituer un support d'accueil d'animations nature, de pédagogie, de sensibilisation et d'accompagnement des communes. Il s'agit par ailleurs de favoriser la reconnexion d'espaces vivants, fragmentés et fragilisés, de façon à faciliter la circulation des espèces, leur permettre d'accomplir l'ensemble de leur cycle de vie et ainsi assurer la viabilité durable des populations d'espèces. Ces espaces seront alors plus à même d'assurer la fourniture qualitative de tout un ensemble de services écosystémiques.

La Stratégie de renforcement des trames écologiques du territoire métropolitain devra par ailleurs s'articuler avec les objectifs et enjeux de la démarche métropolitaine en cours de structuration sur la thématique de la « Nature en Ville ».

Accompagner les communes

Au regard de l'existence, et en lien avec des dispositifs partenaires, la MEL se positionne comme l'interlocutrice privilégiée des communes afin de les accompagner, en mettant ses compétences à leur disposition au travers de son offre de services en ingénierie écologique (expertise faune et flore, conseils en gestion écologique, accompagnement des projets de territoires, etc). La MEL prodigue ainsi son expertise technique dans la conception des projets de boisement et d'Espaces de biodiversité.

Les projets peuvent être proposés par les communes qui disposent déjà d'une intention de projet et font appel à la MEL pour sa co-construction et mise en œuvre. La MEL peut également mener une démarche prospective. Les projets de plantations, comme ceux d'aménagement d'Espaces de biodiversité, sont ainsi entièrement conçus et réalisés en lien étroit avec les communes, que la MEL souhaite, par cette stratégie, inciter à la reconquête volontariste des boisements, et plus largement des trames écologiques, en finançant les différents projets.

Afin de permettre la bonne mise en œuvre de la stratégie, un marché de fournitures, plantations et entretien est dédié à la mise en œuvre du Plan de Boisement pour la période 2021 – 2023. Le budget affecté à cette opération s'élève, comme les années précédentes, à 100 000 euros par an. La MEL finance ainsi entièrement les travaux de plantations et d'aménagement d'Espaces de biodiversité, qui seront réalisés par les prestataires retenus dans le cadre de ses marchés publics. Pour mener à bien ces différents projets, elle bénéficiera du soutien financier de plusieurs partenaires, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

A PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL_Lille](#)

 [@metropoledeLille](#)

CONTACTS PRESSE

Yohan Engel

Conseiller Communication du Président

Responsable du service de presse

yengel@lillemetropole.fr

03 20 21 21 23

06 82 13 57 26

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17